



Graine d'infos

Janvier 2026



Informations municipales

Vœux du Maire - Nouveaux arrivants :

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal sont heureux de vous annoncer que la réception aura lieu le **vendredi 16 janvier 2026 à 19h30** à la salle multisports du **C.S.L.**

A l'occasion des vœux à la population, nous aurons le plaisir d'accueillir les nouveaux arrivants entourés des commerçants, artisans et responsables d'associations de notre village.

Pour vous les nouveaux Gragnaguais (es) c'est également l'occasion de vous présenter la commune et les différents services associés et d'échanger avec vous sur les sujets qui vous préoccupent.



Concert de jazz :

Après piano aux jacobins, elles nous font le plaisir d'être parmi nous.

Le quatuor « **Je2dam** » est composé de quatre saxophonistes professionnelles et enseignantes au conservatoire.



Valérie, Florence, Mylène et Nathalie, sont amies de longues dates et réunies par leur passion pour cet instrument.

Venez les découvrir et passer un merveilleux moment musical unique lors de la cérémonie des vœux de M. Le Maire et de l'accueil des nouveaux arrivants le **vendredi 16 janvier 2026 à 19h30** au Complexe Sportif et de Loisirs (C.S.L.) situé en dessous du lycée Simone de Beauvoir.

Recensement militaire dès mes 16 ans :

Le recensement militaire est une obligation légale pour tous les jeunes français et il doit être effectué dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire.



Le jeune doit faire la démarche lui-même.

Seul ou accompagné d'un de ses parents, il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

Lors du recensement, il doit fournir une adresse mail et un numéro de téléphone.

Dès ses 18 ans, chaque jeune doit obligatoirement avoir effectué sa JDC (Journée de Défense et Citoyenneté) pour une inscription à des examens et concours, à l'examen du permis de conduire, ...

Lors de cette journée, seront délivrés un enseignement sur le civisme sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français, une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la lutte contre les préjugés sexistes et sur la lutte contre les violences physiques, psychologiques ..., sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale, et sur les différentes formes d'engagement.



Inscription scolaire pour la rentrée 2026 :

Votre enfant est né en 2023 et va faire sa rentrée scolaire en septembre 2026.

La pré-inscription obligatoire de votre enfant à l'école de Gragnague s'effectue en Mairie.

Liste des pièces à fournir lors de votre démarche :

- Formulaire de préinscription scolaire à compléter et à télécharger sur <https://www.gragnague.fr/scolarite>
- Pièce d'identité du responsable légal
- Livret de famille ou copie de l'acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : assurance habitation ou facture (téléphone fixe uniquement, opérateur internet, électricité, gaz, eau) ou quittance de loyer établie par un organisme officiel
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge



Rappel : L'inscription scolaire ne devient définitive qu'une fois l'admission prononcée par le directeur d'école.

Aucune admission ne sera faite par l'école sans inscription préalable réalisée auprès de la mairie.

Parent, il est important d'effectuer ces démarches dans les meilleurs délais car elles permettent d'évaluer les effectifs scolaires pour la prochaine rentrée scolaire ainsi que les organisations qui en découlent (ouverture ou fermeture de classe, recrutements ...).

CONTACT : Mairie de Gragnague - 05 62 79 97 97 - mairie@gragnague.fr



Stationnement dans les rues :

Plusieurs habitants, principalement dans les lotissements, nous rapportent des dérives sur le stationnement. Pour faciliter le « bon vivre entre voisinage », il est rappelé qu'il est impératif de respecter les prescriptions du code de la route.



Tout véhicule immobilisé ou en stationnement doit être positionné de façon à ne pas représenter un danger ou une gêne pour les autres usagers.

Pour assurer la sécurité et le bien-être de tous mes voisins, nous vous rappelons l'importance de respecter ces consignes.

Inscription sur les listes électorales :

Pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026 en France, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune avant une date limite précise :

- **En ligne** (par internet) jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus pour que votre demande compte pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396

- **En mairie** jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus pour que l'inscription soit valide pour ces scrutins.



Vérifier votre situation électorale en ligne cela vous permet de savoir si vous êtes bien inscrit·e sur les listes électorales de Gragnague, l'adresse de votre bureau de vote et d'en savoir plus si vous avez des procurations en cours.

Si vous n'apparaissiez pas dans la liste électorale de votre commune, vous pouvez faire une demande d'inscription en ligne ou en mairie.



Une pharmacie bientôt à Gragnague :

Suite au recensement général de 2024 et à l'évolution de la population, les données de l'INSEE nous ont été communiquées.



Au 1er janvier 2026, Gragnague atteint désormais une population totale de **2 600 habitants** : la pharmacie va pouvoir enfin s'installer.

Cette nouvelle offre de santé de proximité facilitera l'accès aux médicaments, aux conseils pharmaceutiques et aux services associés, tout en limitant les déplacements vers les communes voisines.

Cela contribuera ainsi à améliorer le quotidien des habitants, notamment des personnes âgées, des familles et des personnes à mobilité réduite, un service essentiel au bien-être de tous.



Préservation de l'environnement :

La volonté de limiter l'étalement urbain afin de préserver la biodiversité remonte à la loi ALUR de 2014.



La loi Climat et Résilience de 2021 a concrétisé cet objectif en l'intégrant pleinement dans la législation française.

La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), qui promeut un urbanisme plus sobre, encourage les collectivités territoriales à privilégier les projets d'intensification urbaine. Cela consiste notamment à exploiter les locaux et bâtiments vacants et à densifier les zones déjà urbanisées.

Cette approche vise à « reconstruire la ville sur la ville » en réutilisant les friches et les espaces déjà artificialisés.

Toutefois, les restrictions sur les terrains à bâtir et la réduction de la surface moyenne des parcelles disponibles constituent un défi majeur.

La rareté des terrains disponibles entraînent une hausse des prix des terrains constructibles et compliquent l'accès au logement pour les personnes en recherche de logement.

Dans ce contexte, il devient difficile pour les élus locaux de délivrer des permis de construire tout en respectant les objectifs fixés par la loi ZAN et en réussissant à loger les personnes en difficulté à la recherche de logement social.



Informations associatives :

Loto des Ecoles :

L'association *les amis de l'école* organise le Loto de L'École de Gragnague
le **dimanche 8 février** à partir de **14h00** -

Ouverture des portes à **13h00** au **C.S.L.** (gymnase du Lycée)

Nombreux lots à gagner :

Tablette Samsung A9+

TV Samsung OLED 55'

Nintendo Switch 2

Machine Expresso Broyeur

Friteuse Air Fryer

Trottinette Electrique Segway

Paniers Garnis

Bon d'achat

+ Plein d'autres Surprises..



Dès à présent notez cette date dans vos agendas.

Pour garder la pêche :

L'AAPPMA de la Vallée du Girou vous donne quelques infos pratiques.

Les cartes de pêche 2026 sont disponible :

- sur le site cartedepêche.fr

- ou en mairie sur rendez-vous auprès du président au 06 87 10 06 97.

Les dates à retenir :

- ❖ Jusqu'au **25 janvier** : vibrez avec la fin de saison des carnassiers.
- ❖ Le **14 mars** : retrouvez le bonheur de la truite en 1ère catégorie.
- ❖ Le **25 avril** : sortez vos leurres pour la réouverture du carnassier.
- ❖ Et toute l'année : profitez de plaisir simple avec la pêche du poisson blanc.



Du nouveau dans l'AAPPMA.

En ce début d'année 2026, nous sommes en préparation pour la création d'un **APN (Atelier Pêche Nature)** pour apprendre aux jeunes et peut être aux moins jeunes les différentes techniques de pêche.

Nous vous en dirons plus le moment venu.

L'assemblée générale aura lieu fin février. La date vous sera communiquée prochainement.

Au dernier trimestre 2026 une nouvelle assemblée sera réalisée pour la réélection du conseil d'administration.